L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 29 SEPTEMBRE.

Louisiane.

Nous lisons dans la *Sentinelle de Thibodeaux* :

ROULAISON. — Aux préparatifs qui se font sur toutes les habitations sucrières on peut voir que la saison de la roulaison approche rapidement. Les cannes sont généralement d'une belle venue et passablement sucrées pour la saison, et dans un mois d'ici, il y aura des sucreries en pleine opération.

L'*Observateur*, de la Pointe à la Hache, contient ce qui suit :

Les derniers rapports sur la condition des récoltes dans cette paroisse sont favorables.

RIZ — La qualité de ce grain répond complètement aux espérances des fermiers. La récolte du riz sera plus riche cette année, qu'on ne le pensait.

Les cannes s'annoncent très bien, et en ce qui concerne les patates douces, nous pouvons facilement approvisionner la Nouvelle-Orléans pendant plusieurs mois.

Nous lisons dans le *Sucrier* de la Nouvelle Ibérie :

La Ligue Blanche est aujourd'hui plus forte que jamais. Chaque club de la paroisse a reçu, depuis le réinstallement de Kellogg, de nombreuses adhésions.

SÉNATEUR D'ÉTAT.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs, sur le fait que M. E. T. King, de St-Martin, bien connu pour son entreprise et sa probité, ainsi que toutes les qualités qui constituent l'honnête homme, est le candidat choisi par le parti blanc, pour le 14me district sénatorial. La nomination est excellente, et nous promettons à M. King tout l'aide dont nous disposons. Son compétiteur, T. T. Allain, est un mulâtre roué et corrompu.

Nous croyons au succès de M. King, car chaque blanc qui préfère l'honnêteté au vice, se fera un devoir de l'appuyer.

LA LIGUE DE LA PAIX.

La Ligue de la paix et de la liberté a terminé son œuvre. Voici les résolutions qu'elle a votées :

I. Les peuples sont égaux entre eux sans égard à la superficie des territoires non plus qu'à la densité des populations.

II. Les peuples s'appartiennent à eux-mêmes; ils sont responsables les uns envers les autres, tant de leurs propres actes que des sujets ou citoyens qui les composent, ainsi que des actes de leurs gouvernements.

III Le droit des peuples à s'appartenir et à se gouverner eux-mêmes est inaliénable et imprescriptible.

IV. Nul individu, nul gouvernement, nul peuple ne peut légitimement et sous aucun prétexte disposer d'un autre peuple par annexion, par conquête, ni de quelque autre façon que ce soit.

V. Quatre conditions sont requises pour la validité de toute convention et de tout traité entre peuples :

La capacité de contracter chez l'une et l'autre partie :

Le libre consentement de l'une et de l'autre;

Un objet certain qui forme la matière de l'engagement ;

Une cause licite, c'est-à-dire qui ne blesse ni l'ordre public ni les bonnes mœurs.

VI. Est nul comme contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs toute clause, convention ou traité ayant pour objet :

Toute atteinte à l'autonomie d'un ou de plusieurs peuples ou individus ;

Toute guerre autre qu'une guerre défensive ;

La conquête de tout ou partie d'un territoire occupé ;

Toute invasion, occupation, annexion, démembrement, cession ou acquisition, à quelque titre et de quelque façon que ce soit, de tout ou partie d'un territoire occupé par un peuple, ou par une fraction de peuple, ou par une population quelconque, qui n'a pas été au préalable consentie par les habitants.

VII. Tout peuple envahi a le droit, pour repousser l'invasion, d'user de toutes les ressources de son territoire et de toutes les forces collectives individuelles de ses habitants; ce droit n'est subordonné dans son exercice à aucune condition, soit de signe, soit d'organisation militaire.

VIII. La guerre devient coupable du moment qu'elle passe de la défensive à l'offensive pour entrer dans la voie illicite de l'invasion et de la conquête.

RÉSOLUTION

(a) La paix ne peut être assurée que par l'équilibre des nationalités et par l'établissement des Etats-Unis d'Europe;

(b) L'existence des Etats-Unis d'Europe suppose préalablement la souveraineté et l'indépendance ou autonomie de chaque Etat et l'autonomie nationale repose elle-même sur l'autonomie de la personne humaine, qui est l'objet et le fondement de tout droit ;

(c) Toute nation, grande ou petite, est admise à faire partie des Etats-Unis d'Europe, pourvu qu'elle ait à sa tête un gouvernement national, indépendant de toute puissance étrangère, et qu'elle se possède dans l'intégralité de son territoire ;

(d) Les Etats-Unis d'Europe pourront être considérés comme constitués par la fédération des trois Etats, au moins offrant une force de résistance suffisante ;

(e) L'UNION restera toujours ouverte à l'adhésion des autres Etats, qui auront déclaré en accepter les principes.

(f) Le but immédiat de l'UNION EUROPÉENNE sur le maintien de la paix et de la bonne harmonie entre les nations confédérées par la pratique de l'arbitrage et la proclamation d'un code international du droit des gens;

(g) Les nations de l'Europe s'unissant pour former une société véritablement humaine et civilisée déclarent, par le fait même de leur entrée dans l'UNION, renoncer au principe de conquête, les droits des populations conquises ou annexées par la violence étant imprescriptibles.

M Edgar Quinet a répondu la lettre suivante aux membres de la Ligue de la Paix et de la Liberté, qui l'avaient invité à prendre part à leurs réunions :

"Messieurs,

"Je ne puis me rendre à l'invitation que vous avez bien voulu m'adresser. Je dois me réduire à vous envoyer l'expression de mes vœux et de mes sympathies.

"Jamais notre Europe n'a eu plus faim et soif d'une parole de droiture, de raison, de vérité; car on ne peut nier que l'appétit de la servitude ne plonge un certain nombre d'hommes dans une sorte de démence, où disparaissent toutes les notions les plus simples qui, jusqu'ici, avaient régi les sociétés humaines.

"Prononcez-les, ces paroles de raison auxquelles les peuples aspirent. Aidez-nous à ne pas tomber dans la pire des barbaries, la barbarie hypocrite et subtile.

"On a voulu espérer que l'ère des révolutions est close. Je commence à craindre que ce ne soit là une fausse espérance. La liberté seule pouvait fermer l'ère des révolutions. Prenons garde que la réaction la rouvre.

"EDGARD QUINET."

VOYAGES DU MARÉCHAL MAC-MAHON.— Lille, 12 septembre, 11 h. matin —Le maréchal-président a visité ce matin l'imprimerie Danel, l'hôpital militaire et l'église Saint-Maurice, où il a été reçu par le cardinal-archevêque de Cambrai, Mgr. Régnier et l'évêque son coadjuteur.

Mgr Régnier a prononcé une allocution dans laquelle il assure le maréchal du concours du clergé, en ajoutant que le clergé, placé en dehors des passions politiques, a une mission de paix et enseigne l'obéissance aux pouvoirs établis.

Le maréchal a ensuite reçu tous les constitués.

Tous les députés du Nord, parmi lesquels M. Testelin, sont venus saluer le maréchal-président.

M. Plichon, président du conseil général, le premier président de la cour de Douai, le maire de Lille, les présidents de la chambre et du tribunal de commerce ont prononcé des discours exprimant la confiance des populations dans le gouvernement du maréchal et signalant des indices d'une reprise des affaires.

Le maréchal, répondant à M. Plichon, a rappelé son séjour d'autrefois à Lille et le bon souvenir qu'il en a gardé. Il a ajouté:

"Dites aux populations que la sympathie dont elles m'offrent un témoignage si flatteur m'encourage dans l'accomplissement de la tâche qui m'a été confiée par l'Assemblée. Répétez ce que j'ai affirmé déjà, que cette mission, je la poursuivrai avec fermeté et confiance, en appelant à moi tous les hommes modérés de tous les partis. Je suis convaincu qu'ils m'aideront à le remplir jusqu'au bout, car ils tiennent, comme vous, que son succès est nécessaire à la prospérité du pays."

Le maréchal a ensuite parlé des affaires locales. A la suite d'autres discours, il a renouvelé les mêmes assurances.

Le lieutenant général belge Viet est venu ce matin saluer le maréchal de Mac-Mahon au nom du roi des Belges. Le maréchal a chargé le général Viet de transmettre ses remerciements au roi.

Le cardinal Régnier a été nommé commandeur de la Légion d'Honneur.

Le temps, pluvieux ce matin, semble s'éclaircir.

Le général Ducrot, commandant en chef le corps d'armée dont le siége est à Bourges, a invité, par une lettre spéciale, le maréchal de Mac-Mahon à assister aux manœuvres de ses troupes, manœuvres qui doivent se prolonger jusque vers la fin du mois.

Si nous sommes bien informés, le maréchal aurait accepté cette invitation qui lui fournira l'occasion d'effectuer une tournée militaire dans le centre de la France.

—On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

M. le comte de Chambord, qui, à l'occasion de la mort de sa nièce, Mme la comtesse de Bardi, était allé passer quelques jours au château de Brunsee (Styrie), auprès de la duchesse de Berry, est arrivé à Vienne, le 8 de ce mois, retournant à Frohsdorf. Contrairement à ce qui a été annoncé par plusieurs journaux, il n'est nullement question, quant à présent, de son voyage en France. Nous croyons même savoir qu'à l'occasion du 29 septembre, anniversaire de sa naissance, M. le comte de Chambord recevra à Frohsdorf la visite d'un certain nombre de ses amis.

LISTE DE CANDIDATURES Des Démocrates-Conservateurs.

TRÉSORIER D'ÉTAT.
JOHN C. MONCURE, de Caddo.

POUR LE CONGRÈS:
PREMIER DISTRICT,
Gén. R. L. GIBSON, d'Orléans.
SECOND DISTRICT,
E. JOHN ELLIS, d'Orléans.
TROISIÈME DISTRICT,
JOSEPH A. BREAUX, d'Ibérie.
QUATRIÈME DISTRICT,
W. M. LEVY, de Natchitoches.
CINQUIÈME DISTRICT,
W. B. SPENCER, de Concordia.
SIXIÈME DISTRICT,
JOS. M. MOORE, de St. Landry.

JOS. F. DICK.
Candidat pour la place de Sherif des Cours Civiles.
27sept—

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. Maignan président, 64 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedman's Savings & Trust Co., 182 Canal.
La Nav'e. Bank & Safe Deposit Co., 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)
N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.
(SUR LA VIE.)
[illegible] Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur. Society, of N.-York, 33 Camp.
Mutual Life Ins. Co. of [illegible], Cor. 3 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.
Gaché & Nippert, 127 Canal, Nlle-Orléans.
Gaché & Nippert, 6 Paradis-Poissonnière, Paris.
F. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.
J. H. Marchetsola, 12 Royale.

MARCHANDISES SÈCHES.
Théo. Dansiger & Sons, 208 Canal.
J. Tarcette, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.
A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.
M. K. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.
A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.
Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 119 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.
S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.
L. Godchaux, 31 et 33 Canal, 213, 215, 217 V. Levée.
C. Lazard, 135 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.
P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.
Mme Montardier, 39 Bourbon.
Mme Mapbe, (autrefois Maitre,) 29, Bourbon.
C. N. Deleseau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.
Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.
C. Dubamel, 111, Canal.

PENSION.
E. Halstre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.
Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 93, Vieille-Levée.

BOULANGERIE.
J. M. Lafferranderie, 273 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.
Ed. L. Zoll, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.
Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux's, Royale.

PLOMBEURS.
C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.
F. Charleville, 55, St Charles.
J. Saget, 136, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.
L. Lamothe, fabricant, 84 Royale.

TABLES DE BILLIARD.
Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt. St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.
V. Alaban, 91 Conti.

ACCORD ET RÉPARATION DE PIANOS.
J. Piffaut, 86 Esplanade, 3me District.

CHERRY PECTORAL D'AYER,

Pour les Maux de Gorge et les Affections Pulmonaires — tels que la Toux, le Rhume, la Coqueluche, les Bronchites, l'Asthme et la Consomption.

Parmi les grandes découvertes de la science moderne, il y en a peu qui aient pour l'humanité une valeur plus réelle que ce remède pour les maux de gorge et des affections pulmonaires. De nombreuses expériences, dans ce pays et dans d'autres, en ont démontré l'efficacité. Le témoignage de nos meilleurs citoyens de toutes les classes établit le fait que le Cherry Pectoral guérit, mieux qu'aucun autre médicament, tous les maux de la gorge et des poumons. Les affections pulmonaires les plus dangereuses cèdent à sa puissance; dans des cas de Consomption, les cures qu'il lui sont dues et que le public connaît, sont tellement remarquables, qu'elles seraient incroyables si elles n'étaient prouvées d'une manière irréfutable. C'est une protection sur laquelle le peuple compte en toute sûreté. En guérissant la Toux — les avant-coureurs de maladies plus graves — le Cherry Pectoral sauve des existences sans nombre et des souffrances dont on ne saurait avoir une idée. Les moins crédules sont convaincus de ses vertus. Chaque famille devrait l'avoir chez elle comme une sauvegarde contre les premiers symptômes des affection s pulmonaires — symptômes qui passent inaperçus, qu'on pourrait combattre avec succès si l'on s'y prenait à temps mais qui, si on les néglige, deviennent incurables. Les poumons délicats ont besoin de cette protection; il est imprudent de la leur refuser. Le Cherry Pectoral est précieux pour les enfants atteints de maux de gorge ou de maux d'estomac, car lorsqu'on y a recours à temps, des milliers de pauvres petits êtres sont arrachés à la tombe et rendus à l'amour de leurs parents. Il agit rapidement et sûrement dans les cas de rhumes ordinaires et donne un sommeil paisible si nécessaire à la santé. Quel est celui qui voudra souffrir de l'Influenza et de Bronchite quand il sait que la guérison est si facile!

Le Cherry Pectoral est le fruit de profondes recherches, de longues études chimiques et on n'a rien négligé pour la rendre parfaite. Ses vertus ne forment l'objet d'aucun doute; le passé répond de l'avenir.

PRÉPARÉ PAR
LE DR. J. C. AYER & CO.,
LOWELL, MASS.
Et en vente chez tous les Pharmaciens.
27 nov—2 m

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15....RUE ROYALE....1
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c., &c.
No. 43, rue Vieille-Levée.

RECOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto, Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à ne mis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

AU PROGRÈS.
ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,
RUE DAUPHINE No. 66,
entre Bienville et Conti.
Succursale rue Royale, No 68, près Conti.
SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'est donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés.
7 avril—1an.

PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.
Au No. 10 de la rue Royale entre les rues Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être décousues, elle ont remporté le premier prix à la Foire de [illegible] de la Louisiane, la médaille en or en 1869 et la médaille en argent en 1870.

SPECTACLES, BALS, &c

Académie de Musique DE BIDWELL.

Sept soirées et matinée Samedi.
A partir de
Lundi, 28 Septembre 1874.
MENESTRELS HAVERLY,
J. H. Haverly, Propriétaire.

La troupe se compose des artistes suivants :
R. M. HALL, Geo. WILSON, MALT BARLOW, JOHNY BOOKER, CAUFIELD, BOOKER, GROSS et FOX.

Le célèbre quartette de la Californie.

Les frères WELLING et FREETH.

Orchestre et Brass Band de W. W. Barbour.

Le contrôle est ouvert pour les places réservées, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Le brass band donne sa sérénade à 7 heures et quart et l'ouverture se fera à 8 heures moins un quart.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—A une assemblée régulière des directeurs, vendredi, 18 du courant, M. JAMES J. TARLETON a été élu caissier, à l'unanimité, en remplacement de M. J. L. Delery, destitué.
JOHN G. GAINES, Président.
N. O. 29 août 1874. 29 août—1m.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.—Coin des rues Caron elet et Commune,—Nlle Orléans, 1er septembre 1874.—Conformément aux dispositions de la charte amendée et à une résolution du Conseil des Directeurs, à une assemblée spéciale tenue le 16 juin dernier, les souscripteurs au capital social de cette compagnie, sont par les présentes notifiés d'avoir à se présenter à ses bureaux dans le but d'effectuer les versements suivants :

Dix pour cent le 1er octobre 1874.
Dix pour cent le 1er novembre 1874.
Quinze pour cent le 1er décembre 1874.
Quinze pour cent le 31 décembre 1874.
Par ordre de la Direction.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.
1ersept—1m

L'Un on Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.
Président,
L. BRETON.
11 juin—1an

Comité Central de l'Etat.—Chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans a le droit d'être représenté au Comité Central de l'Etat. Ceux des wards qui n'ont pas encore élu leurs membres sont priés de le faire immédiatement et de les accréditer auprès du Comité Central de l'Etat.
E. H. MARR,
Président de la Convention.
Sept

ETAT DE LA LOUISIANE.
Bureaux de l'Enregistreur des votants.
Nouvelle-Orléans, 29 août 1874.

Les endroits suivants sont désignés pour l'enregistrement des électeurs des différents precincts d'élection de la paroisse d'Orléans :

Premier Precinct.
Compris entre les rues Félicité, Thalie et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—PERRY R. EMERSON. Bureau, No 409 1/2 de la rue St-Charles.

Deuxième Precinct.
Compris entre les rues Thalie, Julie et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—THOS H. WYNNE. Bureau, au coin des rues Calliope et Carondelet.

Troisième Precinct.
Compris entre les rues Julie, Canal et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—DANL. A. ROSE. Bureau, No 127 rue Carondelet, près Lafayette.

Quatrième Precinct.
Compris entre les rues Canal, St-Louis et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—A. J. KENNER. Bureau, rue Tremé entre les rues Conti et Bienville.

Cinquième Precinct.
Compris entre les rues St-Louis, St-Philippe et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—L. D. LARRIEU. Bureau, à l'angle des rues St Pierre et Rampart.

Sixième Precinct.
Compris entre les rues St-Philippe, Esplanade et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—J. R. ROUDANEZ. Bureau, No. 265 de la rue Tremé.

Septième Precinct.
Compris entre les rues Esplanade, Champs Elysées et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—N. B. HUTTON. Bureau, à l'angle des rues Bagatelle et Bourgogne.

Huitième Precinct.
Compris entre les rues Champs-Elysées, l'Avenue Lafayette et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—E. V. LECLERC. Bureau, coin Girod et Marigny.

Neuvième Precinct.
Compris entre l'Avenue Lafayette et les limites inférieures de la ville.
Surintendant assistant—JAMES H. DOUGHERTY. Bureau, coin Indépendance et Remparts.

Dixième Precinct.
Compris entre les rues Félicité, Première et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—MICHAEL J. CONNORS. Bureau à l'angle des rues Joséphine et Laurel.

Onzième Precinct.
Compris entre les rues Première, Toledano et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—R. B. BAQUIÉ. Bureau, No 272 de la rue Washington.

Douzième Precinct.
Compris entre la rue Toledano, l'Avenue Napoléon et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—THOS K. FLANNAGAN. Bureau, rue des Magasins, entre les rues Milan et Marengo.

Treizième Precinct.
Compris entre l'Avenue Napoléon, l'Avenue Peters et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—P. J. MALONEY. Bureau, à l'angle des rues Magasins et Berdeaux.

Quatorzième Precinct.
Compris entre l'Avenue Peters, la ligne inférieure et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—W. H. FINNEGAN. Bureau, rue Ferdinand, entre les rues Chesnut et Broadway.

Quinzième Precinct.
Orléans, rive droite.
Surintendant assistant—W. F. LOAN. Bureau, à l'ancienne Maison de Cour, à Algiers.

Seizième Precinct.
Compris entre la Ligne Inférieure, l'Avenue Carrollton et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—LEV. WILLIAMS.

Dix-septième Precinct.
Compris entre l'Avenue Carrollton, Upperline Street, Canal de D[illegible], le fleuve Mississippi et le lac Pontchartrain.
Surintendant assistant—JACOB GERBER. Bureau, sur l'Avenue Carrollton, entre les rues Hampson et Seconde.
WM. WRIGHT,
Enregistreur des votants de l'Etat.
22 sept—6t

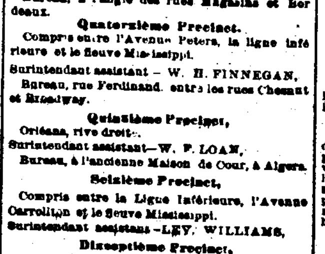

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boites qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley
Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Economique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley
Est garantie et satisfera l'acheteur.

Demandez
La Poudre Levain de Dooley
et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boites en ferblanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bateaux, des navires au long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible ou inexact. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et sous le rapport de la force et sous celui du poids.

A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les grocers et les marchands de provisions de familles.

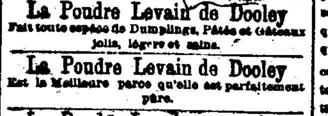

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNES.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
No 182, Rue du Canal,
ENCOIGNURE DRYADES.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
Un intérêt est alloué sur les dépôts.
C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY ROCAS [illegible]

LOTERIES

PLAN D'ETE
Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE. Trois Gros Lots de $10,000 chacun.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE K.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 3 Oct. 1874.

PLAN.

10,000 Billets.........Billets seulement $10
MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$10,000 sont	$10,000
1 lot de	10,000 sont	10,000
1 lot de	10,000 sont	10,000
30 lots de	500 sont	15,000
200 lots	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $200 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont........ $1,800
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont.... 1,800
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont.... 1,800

269 lots s'élevant à........ $[illegible]

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1340 gagne le premier prix de $10,000, les billets Nos. 1341, 1342, 1343, 1344, 1345, 1347, 1348, 1349 et 1350 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 333 gagne le second prix de $10,000, les billets Nos 331, 332, 334, 335, 336, 337, 338, 339 et 340 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 445 gagne le troisième prix de $10,000, les billets Nos 441, 442, 444, 443, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $200 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY LOCK-BOX 692, P. O. Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres.

AJOURNEMENT

Cinquième et dernier Concert

AU PROFIT DE LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY.

JOUR FIXE ET Tirage complet positif LE 30 NOVEMBRE 1874.

DERNIERE CHANCE D'AVOIR

UNE FORTUNE AISEMENT !

Un ajournement du Cinquième Concert était si généralement attendu, il est si évidemment dans l'intérêt de tous, que tout le monde doit l'approuver. Le jour est irrévocablement fixé et il ne sera rien changé au programme. Le nombre des billets vendus nous ont permis de faire un grand tirage, le 31 juillet, mais on a jugé qu'un ajournement était préférable à un tirage partiel. Qu'on se souvienne que

LE CINQUIEME
CONCERT TOMBOLA

SERA LE DERNIER EN VERTU DE CETTE CHARTE ET PAR LA DIRECTION ACTUELLE; qu'il aura lieu positivement le

Lundi, 30 Novembre.
20,000 LOTS REPRÉSENTANT
$2,500,000

seront distribués parmi les détenteurs de billets.

LISTE DES LOTS.

Un grand lot comptant	$250,000
Un grand lot comptant	100,000
Un grand lot comptant	75,000
Un grand lot comptant	50,000
Un grand lot comptant	25,000
5 lots comptant de $20,000 chaque	100,000
10 lots comptant de 14,000 chaque	140,000
15 lots comptant, de 10,000 chaque	150,000
20 lots comptant, de 5,000 chaque	100,000
25 lots comptant, de 4,000 chaque	100,000
30 lots comptant, de 3,000 chaque	90,000
50 lots comptant, de 2,000 chaque	100,000
100 lots comptant, de 1,000 chaque	100,000
250 lots comptant, de 500 chaque	125,000
325 lots comptant, de 200 chaque	65,000
11,000 lots comptant, de 100 chaque	[illegible]
19,000 lots comptant, de 50 chaque	[illegible]

Grand Total 20,000 lots, le tout compt. $2,500,000

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	$50
Demi	25
Dixième ou chaque Coupon	5
11 Billets entiers pour	500
22 1/2 Billets et demi pour	1,000

S'adresser sans retard, au bureau ou aux agences locales.

Commissions libérales aux bons agents.

Envoi, sur demande, de circulaires donnant tous les détails.

THO. E. BRAMLETTE,
Agent et Directeur,
Edifice de la Bibliothèque Publique, Louisville Ky.

Au Public.

GRAND CONCERT TOMBOLA DU TEXAS.
Ajournement au 29 Octobre 1874.

L'Hon. Jas. T. D. Wilson, maire de Houston, et le Conseil de Ville approuvent l'entreprise dans les termes suivants :

Houston, Texas, 29 avril 1874.

Nous, sous-signés, considérons la distribution de propriétés foncières que M. J. E. Foster, projette de faire le 29 Octobre prochain, dans notre ville comme étant de nature à amener les améliorations et mettre beaucoup de personnes à même de s'acquérir une demeure qu'elles n'auraient pas autrement. Connaissant M. Foster depuis nombre d'années et ayant pleine confiance en son honnêteté, nous croyons qu'il agira loyalement.
(Signé.) Le maire, l'Hon. JAS. T. D. WILSON et les membres du Conseil de Ville.

Gros lot, $50 000 en or; dix résidences à Houston dont la population de [illegible] et le co[illegible] des chemins de fer de la ville; 150 morceaux de terre situés dans différentes parties de l'Etat. Le montant des lots est de $140,000. Il y a 72,000 billets de $2. La direction est tellement persuadée du succès de l'entreprise qu'elle s'engage à rendre aux porteurs de billets jusqu'au dernier cent de leur argent si le tirage n'a pas lieu le 29 octobre. TOUS LES LOTS SERONT PAYÉS EN PLEIN, que tous les billets soient ou ne soient pas vendus.

Pas de connexion avec aucune autre entreprise semblable.
F. W. HOUSE, Trésorier.
S'adresser à J. E. FOSTER, Directeur, à Houston, Texas.
17sept—1m

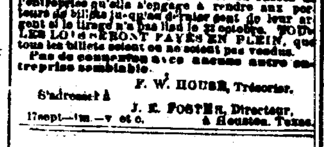

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN

—DE—

HALL,

POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les pellicules mortes et, grâce à ses propriétés toniques, arrête les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure, enlève la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et fait repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant : les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je la considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co., NASHUA, N. H.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Custombouse building, [illegible] U. S. Courts' [illegible].

[illegible]

L'HUILE D'ASSURANCE.

L'HUILE D'ASSURANCE

Est une huile d'éclairage, parfaitement pure et dont l'usage n'offre absolument aucun danger; elle est distillée et raffinée expressément pour les lampes ordinaires dont se servent les familles.

Elle a les trois qualités essentielles : la sûreté l'économie et le brillant.

Elle ne fait pas explosion et ne s'allume pas dans une lampe.

On peut l'employer, en toute sureté dans une lampe à huile kérosène ou de charbon, sans changer de bec.

Sa lumière est claire, douce et brillante, égale à celle du meilleur gaz de charbon; elle fait moins de fumée et a moins d'odeur que les huiles ordinaires.

Elle est fortement recommandée par les officiers des compagnies d'assurances, les chimistes et les bureaux de santé.

ELLE NE PRÉSENTE AUCUN DANGER, MEME ENTRE DES MAINS INHABILES. SI UNE LAMPE PLEINE DE CETTE HUILE EST RENVERSÉE OU TOMBE, LA LUMIÈRE EN EST ETEINTE IMMÉDIATEMENT, CAR L'HUILE EST D'UNE GRANDE DENSITÉ ET NON INFLAMMABLE.

La distillation et le raffinage sont confiés à des personnes expérimentées, en vue de l'obtention d'un résultat strictement uniforme et une protection sûre pour le consommateur.

Le propriétaire de l'HUILE D'ASSURANCE signale à l'attention de toutes les parties intéressées les extraits suivants des nombreux certificats qui lui ont été adressés au sujet de l'excellence de son huile.

Laboratoire du Bureau de Santé.
Etat de la Louisiane,
No 182 de la rue du Canal.
Nouvelle-Orléans, 24 juin 1874.

Je certifie avoir analysé l'HUILE D'ASSURANCE que vend M. Wm. E. JERVEY, surintendant, au No 95 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

Je me suis assuré que la température à laquelle cette huile donne une vapeur inflammable est de près de 30° Fahrenheit au dessus de notre plus grande chaleur d'été et de 90 à 120° au-dessus du "jet" de la plupart des huiles et des fluides provenant du pétrole et qu'on emploie habituellement. Je me suis assuré en outre que l'huile brûle bien, dans une lampe ordinaire à mèche platte et qu'il n'y a pas de vacillation dans la mèche circulaire du bec d'argand.

Son "jet" lui donne un grand avantage sous le rapport de la sûreté, et cet avantage, joint à ses autres propriétés, en fait une huile supérieure pour les maisons.

S. S. HERRICK, D. M.,
Inspecteur du Premier District et chimiste du Bureau de Santé.

J'ai assisté à l'analyse de l'HUILE D'ASSURANCE par le Dr. HERRICK, et certifie que son rapport est exact.

Les huiles de cette qualité sont PARFAITEMENT SURES pour l'éclairage.

C. B. WHITE, D. M.,
président du Bureau de Santé.

Le Dr. I. L. CRAWCOUR, chimiste et médecin distingué, ancien professeur de chimie et professeur de médecine à l'Ecole de Médecine de la Nouvelle-Orléans, donne le témoignage suivant :

"J'ai analysé avec soin l'huile d'ASSURANCE qui se vend au No. 95 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans. Elle donne, dans une lampe ordinaire à huile kérosène, une lumière claire et blanche; elle est presque inodore, a une densité supérieure et un jet élevé. Elle est donc autre chose qu'une huile végétale ou animale quelconque. La flamme d'une chandelle ou d'une allumette s'y éteint. Elle n'est inflammable qu'à une température très élevée.

I. L. CRAWCOUR, D. M.

L'HUILE D'ASSURANCE se vend à un prix qui la met à la portée de toutes les classes de consommateurs. Le prix du détail a été fixé à

. Cinquante Cents le Gallon.

On la livre, après un jour d'avis, dans tous les quartiers de la ville, sans frais extra.

Elle ne se vend qu'à la Nouvelle-Orléans, aux

Nos 95 et 97 de la rue Gravier.

Pour les planteurs et les marchands de la campagne, on la met en cans, en caisses et en baril.

La maison expédie pour n'importe quel point, moyennant cinq piastres, une caisse contenant dix gallons.

Adresser les ordres à

Wm. E. JERVEY,
SURINTENDANT,
Nos 95 et 97 de la rue Gravier,
10 août Nouvelle-Orléans

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
DIRECTEURS :
Dr. W. Newton Mercer.
L. F. Generes, David Urquhart,
George Jonas, John G. Gaines,
Thomas A. Adams, Carl Kohn,
Theo. Allen Clarke, Christian Schneider,
Chas. J. Leeds, Samuel Jamison.
Intérêts sur les dépôts.
L. F. GENERES, Président.
CHAS. KILSHAW, Trésorier.

J. B. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
Négociants Commissionnaires,
[illegible] RUE TCHOUPITOULAS
NOUVELLE-ORLÉANS.

MAISON ETABLIE EN 1856.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

—ET DE—

MACHINES DE TOUTE SORTE

—DE—

W. L. CUSHING,

Au No 64 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve au Dépôt des Moulins à Coton "Eagle," de W. L. CUSHING, au No 64 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans; Comme M. Cushing est l'agent des plus grands et des plus renommés fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont choisies dans les meilleures fabriques. L'assortiment des Planteurs qui désirent se servir de ce qui existe de mieux en MOULINS A COTON qui existe en fait d'APPAREILS A SUCRE, les CHAUDIÈRES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendues par lui. Un assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui vendront agir comme agents de la maison trouveront les conditions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants, les plus remarquables qui aient encore été obtenus ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Sucre.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleures Constructions (Hand Blocks) de Moulin à sucre.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Pomper.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchettes d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour la meilleure Constructions (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'engins en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'appareils de Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire des Ronneaux et les Barils.

Onze Premier Prix pour les Machines à fabriquer, les Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

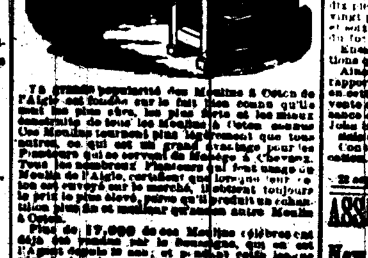

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Mules à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, ils tirent toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par la Compagnie, qui en est l'Agent depuis 18 ans; et pas une seule fois ne s'est présenté un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Mécanismes des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent, ont 1 1/2 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; et ce mécanisme, qu'un Moulin de l'Aigle de 60 scies, par exemple, a un plus grand pouvoir d'égrenage que [illegible]. Le mécanisme de 12 pouces de diamètre, et en conséquence un égrenage supérieur sont obtenus [illegible].

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandé, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un achat incertain; ils auront un Moulin qui a fait ses preuves, le plus ancien et les plus nombreux planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. La compagnie en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, de sorte que les ordres peuvent être exécutés de suite.

Les planteurs qui désirent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Roue à Vis ou la petite.

La Boite de Coton qui a reçu le grand prix à la Foire et qui a opéré dans de nombreux endroits, a été de la meilleure qualité; il a un grand nombre de Moulins à Coton de l'Aigle.

PRIX :

Moulins de 40 scies	$ 200	Moulins de 60 scies	$ [illegible]	
"	45 "	[illegible]	" 70 "	[illegible]
"	50 "	[illegible]	" 80 "	[illegible]
"	55 "	[illegible]	" 90 "	[illegible]

Tous ordres doivent être adressés à :
W. L. CUSHING,
No 64, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

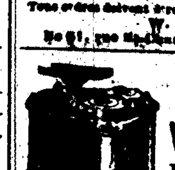

MOULINS à SUCRE VICTOR —ET— Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de Moulins à sucre VICTOR et d'Evaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de MILES, et des CHAUDIÈRES à sucre en fer de Tennessee.

A vendre par
W. L. CUSHING,
64 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

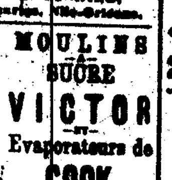

La Reine du Sud"
Moulins à Mais —ET A— FARINE DE STRAUB.

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus aux meilleurs prix par
W. L. CUSHING,
64 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES.
1,000 EN USAGE.

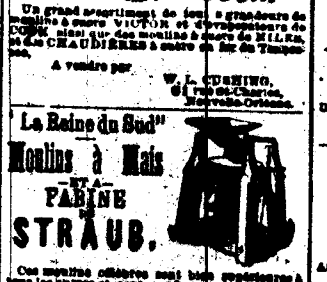

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la conviction d'avoir atteint notre but : DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à celle-ci.

Toutes ces machines sont faites sur piédestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires, et cela complètement.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIÈRES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

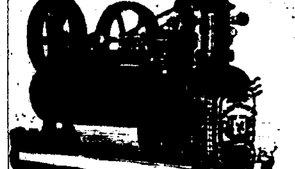

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par
W. L. CUSHING,
Au No 64 de la rue St Charles.

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

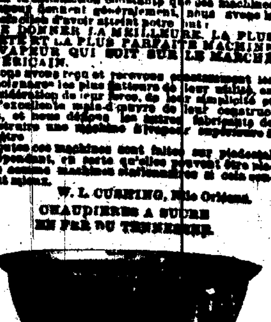

LES PRESSES A VIS ROTATIVES, BROOKS.

qui ont été vendues pendant les cinq dernières années, et qui donné une satisfaction parfaite, rapidement réputation avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite et presse autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, qui en presse à vis de Newell avec engrenage à moteur. Inventée par B. Noyes. Une presse qui peut être employée pour presser les six dernières presses [illegible] PARI- [illegible] UNION, cette ville.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à bras, soit presse à pouvoir animal, soit à vapeur, trouveront les meilleures et les plus parfaites dans les magasins des Moulins Eagle, que sont construites par le 'Newel', de toutes grandeurs et toutes à vendre par [illegible].

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING,
No 64 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

Vicente Prieto vs. A. J. Thomas.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai à la vente, LUNDI, 5 du mois d'octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

LA goëlette Joséphine No 2, ses agrès, voiles, câbles, etc. telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le vieux Bassin, près du pont Claiborne.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de la somme de deux cents piastres ($200) daté du 7 mai 1874, payable à six mois de date, portant 8 pour cent, et la balance comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
sept 17—2t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

François Lemongy vs. John S. Tully. William J. McLean vs. le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos [illegible] & 32,[illegible].—En vertu de deux writs de saisie et vente adressés par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, et à moi adressés, ci-devant décrit et par celui ci, à moi transférés, je procèderai à la vente, MARDI, dix sept d'Octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Hevia et Girod, l'un desquels a [illegible] et vingt-huit pieds de face à la rue St Charles, sur cent vingt-six pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune derrière, conformément au plan dressé par C. B. F. Nichols, architecte, le 20 mars 1861; et l'autre terrain situé derrière celui ci-dessus décrit, a une façade sur l'allée de [illegible] pieds sept pouces et un cinquième, sur une profondeur de trente pieds six pouces, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Et aussi soixante actions de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane aujourd'hui réduites à cent quarante-neuf actions garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a fait de la Dame Marie Hernandez, épouse d'Auguste W. Walker, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du [illegible] juillet 1869.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—10. L'acquéreur assumera le paiement d'un stock note en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, de la somme de deux mille quatre-vingt piastres ($2080 00) payable le 1er décembre 1874 avec renouvellement d'année, conformément aux termes de la Charte de la dite Banque—20. Et la balance du prix d'adjudication. Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame Marguerite Remier veuve &c. vs. la Dame Julia Johnson veuve de John S. Maunsell.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai à la vente SAMEDI, dix (10) octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Paix, Moreau, des Français et Casacalvo, [illegible] et [illegible] autrement, ayant trois pieds, neuf pouces de face à la rue de la Paix sur une profondeur irrégulière de cent [illegible] dix pieds, dix pouces d'un côté et de [illegible] vingt pieds, onze pouces, quatre lignes de l'autre et mesure quatre pieds, six pouces sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport de P. Lacoste, [illegible] notaire public en cette ville en date du 23 avril 1861, portant vente de la dite propriété par la Dame V. Fell, aux Succession de la veuve Chulet à John S. Maunsell.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
22 sept—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ASSURANCE SUR LA VIE

New York Life Insurance Company
(ÉTABLI EN 1845.)

Actif.........................$25,000,000
Revenu Annuel de plus de......$[illegible]

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédent des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection des enfants.

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; un émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sûre et garantie, en véritable coût ne doivent cette ancienne et honorable compagnie, les principes d'intérêt aux consignés.

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,
44........RUE CARONDELET........44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,300,000 par an en décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes payés comptant, et s'élevant à $1,782,000.

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	S. H. Kennedy,
R. F. Mioton,	Saml. Smith,
Thos. A. Adams,	Fh. Wintz,
Chas. Cavaroc,	S. O. Nelson,
L. B. Cain,	Paul Fourchy,
Geo. Pfeffer,	Fh. Camerden,
T. L. Bonneau,	J. M. Lapeyre,
J. B. Walton,	Wm. S. Pike,
M. Puglia,	Wm. H. Schmidt,
S. Ferdheimer,	A. Chiapella,
F. S. Sampson,	J. A. Duplin.

MÉDECINS-EXAMINATEURS.
D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell M. D.
Chs. Turpin, M. D.

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif................$[illegible],434 00

A. EIMER BADER, Président.
CH. ENGSTFELD, Vice-Président.
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	A. Eimer Bader,
H. A. Baumgart[illegible],	F. F. Del Bondio
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
H. R. Gogreve,	Ch. Mailer,
Richard Niau,	J. H. Keller,
Louis Lanckard,	Theo. Lilienthal,
C. H. Miller,	J. Fickert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt	J. Saiz,
Isaac Scherck,	Louis Schwartz,
J. M. Schwartz,	F. B. Wintermantel,
A. Weinsschenk,	Y. Keller.

Louisiana Savings Bank —AND— Safe Deposit Company.

Au No. 51 de la rue du Camp.
CAPITAL............$500,000

E. C. PALMER, président.
JAS JACKSON, vice-président.
—DIRECTEURS—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.	

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au-delà et paie un intérêt de six pour cent.

JOHN G. WALTON, Caissier.

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 20 rue Baronne,
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les dépôts de moins d'un dollar sont reçus [illegible] dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité, cela encourage les enfants à les augmenter toutes les années au bon les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La Banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.
1er mars—1 an

Consulat de France.

2VIS [illegible] SEPTEMBRE 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou correspondants sont priés d'en donner avis au Consulat.

A	L
André Joseph	Lafitte, Dufilho & Co
B	Laval Jean Baptiste
Bruladrie Paul	Leal Pierre Augustin
Bareene Louis	M
Blanc Joseph	Marmu Calixte
Beaulieu, Joanna	Martin E
Bourg Charles	Masse Jean
C	Mouch. Mme Vve Ber[illegible]
Caplan C	nard et son fils.
D	P
Decoux, Mme Vve	Plagne Jean
Le Shepherd	Peifer, (Mme) née Claudel
De Mesolo de Lalond.	
Duncombe René	R
Durand E. H.	Riant Joseph
Dreux, Mme Vve née Sanchez.	Robin Léon
	St Jarl François
E	Rochelet Louis Antoine
Eymann Bastien	S
F	Sembles Gustave
Fourmville H	T
G	Texier (les époux)
Gallo J A D	Tiquet Louis Antoine
Guyot Théodore	V
H	Vidal Charles
Hélène Jn. de Jessy	
	W
	Waguand Célestin

Sont également invitées à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement [illegible] en raison de leur âge (20 ans) soit comme étant établis dans ce district pour des [illegible].

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise Place Laveau, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIÈRE et de son ALE, [illegible], pour les marchands et les familles, une [illegible] d'ordre au Bureau de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey, les ordres qu'on y déposera seront exécutés promptement.

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNE

Pommes de terre. Oignons.
Ex-steamship "State of Alabama."

PAR EUG. TOURNE — MERCREDI, 30 septembre 1874 à 9 heures A. M., sur la Levée, en face de la Presse à Coton, Trois-[illegible] District, il sera vendu—

200 barils et tiers paniers pommes de terre.
200 caisses oignons.
Conditions à la vente. 28sept—

PAR [illegible]

VENTE RENVOYÉE.

Succession de François Léon.

Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans. No 37,271.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 3 octobre 1874, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale; en vertu d'un ordre d'envoi en possession des héritiers de la susdite cour en date du 15 août 1874, la propriété suivante:

UN lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, mesurant 30 pieds de façade au front et sur 71 pieds de profondeur, entre les rues Moreau et Prieur. Ensemble avec maison bâtie partiellement incendiée, hangar, puits en briques, arbres fruitiers etc, etc. Voir le plan au bureau de l'encanteur.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en billets par l'acquéreur portant 8 p. 0.0 d'intérêts de date et hypothèque.

Acte de vente par-devant [illegible] Notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes de 1874 payables en 1/5 en sus du prix d'adjudication.

L'acheteur se soumettra aux signaux pénaux d'usage. 29 Sept—

PAR E. ROGER & CO.

Vente importante de chaussures choisies spécialement pour ce marché.

PAR E. ROGER & CO.—E. Remery, encanteur.—MARDI, le 29 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à tour main d'encan. Nos. 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille Levée,)

400 caisses chaussures de tous genres pour hommes, garçons, femmes, demoiselles et enfants.

L'assortiment est complet, et on y trouvera les produits des meilleurs fabricants du Nord.

—aussi—

Grosses chaussures convenables à la campagne.
Conditions à la vente. Sept—

PAR PLACIDE J. SPEAR

POUR CAUSE DE DÉPART.

Ameublement extra riche de salon et de chambre à coucher, garnis en soie brochée-cottelina, style Louis XVI; splendide ameublement de salon en bois de rose, garni en brocatelle soie; superbe ameublement Victoria en bois de rose pour chambre à coucher, (manufacturé par McCraken); ameublement Victoria, en noyer noir, de chambre à coucher; très riches tapis médaillons (en une seule largeur,) splendides tapis velours et Bruxelles, et poil ancone; magnifiques pendules françaises, dorées et en bronze; services en porcelaine dorée et peints en fleurs; 146 pièces, réellement beau; grande glace française; articles en plaqué, tels que plateaux, pots, cuillères et fourchettes; coutellerie (Rodgers) de table; élégants bois et verres français; verrerie cristal; plats, gobelets &c., porcelaine de Sèvres; ornements riches; side-boards avec glaces; une magnifique pièce d'ameublement; table à extension; rideaux riches; matelas à ressorts, en crin et en mousse; traversins dito; canapé, paillasses, piano droit en bois de rose, de Pleyel, magnifique instrument qui mérite d'attirer l'attention, des amateurs et des connaisseurs; batterie de cuisine, et une longue liste d'objets d'utilité trop nombreux pour être détaillés.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 6 Passage de la Bourse MARDI, 29 septembre, à 10 heures et demie, A. M. il sera vendu, au No 441 rue des Magasins, entre les rues Robin et Terpsichore le contenu de la dite résidence, consistant principalement en ameublement ci-dessus mentionnés.

Conditions—comptant N. B.—Tous ces meubles sont en parfait ordre, n'ayant que peu servi. Le public est respectueusement invité à venir les examiner attentivement. La maison sera ouverte tous les jours de 10 heures A. M. à 3 heures P. M. 25 sept—4t

AUX FAMILLES.

LES soussignés donnent respectueusement à l'attention du public le fait qu'ils ont l'intention d'ouvrir, le 1er octobre 1874, une ECOLE SUPÉRIEURE de raccordement à leur ECOLE DE GARÇONS. Ils mettront ainsi les élèves à même d'achever leurs études dans une institution de ce, à des conditions fort modérées.

La direction des classes de l'école supérieure sera confiée au professeur O. GESSNER. Le professeur F. FRIES se chargera du département des affaires.

CONDITIONS : Ecole Supérieure, $6 par mois. Ecole des garçons, de $3 à $4 par mois, payable d'avance.

Il y aura, entre les études ordinaires, des classes de latin et de grec que formera le professeur GESSNER.

Les demandes d'admission à l'une ou l'autre de ces institutions doivent être adressées à l'école située au No 390 de la rue Bourgogne, entre les rues Conti et St-Louis.

La classe préparatoire des petits enfants et l'école des demoiselles seront, à la fin de ce mois, au No 35 de la rue des Remparts, coin Bienville, où les demandes d'admission seront reçues dès aujourd'hui. Le petit cours de 15 à 25, par mois.

LES DIRECTEURS DES ECOLES ALLEMANDES-AMERICAINES,
Aux Nos 90 de la rue Bourgogne et 35 de la rue des Remparts.
Nouvelle-Orléans, 27 août 1874. 28sept—1m

UNE BOITE

Donne une guérison parfaite DE LA FIEVRE EN FRISSON.

Un préservatif infaillible DE LA FIÈVRE EN FRISSON.

PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!

Les PILULES du Dr BELLAMY

C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Le remède chasse la maladie du système.

1. Il ne faut pas prendre les autres médicaments au moment de l'accès, mais les Pilules "Bellamy" se prennent tout aussi bien pendant que "entre l'accès. Prises une fois par semaine pendant la saison des fièvres en frisson, elles PRÉVIENNENT UNE ATTAQUE—ce qui doit absolument tenir danger à une résidence dans les districts les plus infestés.

2. La pilule "Bellamy" est également un remède souverain dans tous les cas de FIÈVRE INTERMITTENTE, de FIÈVRE RÉMITTENTE et de FIÈVRE TYPHOIDE; dans tous les cas de MIGRAINE, D'INDIGESTION et de MALADIES DE FOIE.

3. Après que tous les remèdes auront été employés en vain, après que vous aurez perdu tout espoir, tentez un dernier effort; procurez-vous une boite des Pilules Bellamy. Le propriétaire vous garantit une guérison parfaite.

Voici, à l'appui de cette assertion, la lettre suivante, dans laquelle il est question de la guérison extraordinaire du professeur Lawrence, principal des Institute d'Elocution de New York et de Philadelphie. Le professeur s'y exprime, ainsi :

"Il y a dix ans, pendant un séjour au New Jersey, j'eus une violente fièvre en frisson. Le frisson me prenait régulièrement à dix heures; il durait près de deux heures et était suivi d'une fièvre brûlante qui durait près de cinq heures; aucun remède ne pouvait la couper. Je devins si faible que je pouvais à peine traverser la chambre ou monter un escalier en moins de dix minutes. L'existence m'était un fardeau; toute nourriture me répugnait—l'eau même avait pour moi le goût de la camphre. Je n'avais de sommeil réparateur ni le jour ni la nuit; les médicaments que les médecins avaient prescrits ne me procuraient aucun soulagement et je m'apprêtais rapidement de la tombe. Un jour, une dame m'engagea à acheter une boîte de pilules Bellamy; je pris trois de ces pilules à midi et trois le soir. Après deux doses je me sentis mieux, et le soir de ce jour-là, pour la première fois depuis trois mois, je dormis pendant huit heures. Le lendemain matin je me sentis beaucoup mieux et pris trois pilules de plus. Vers dix heures, je me préparai et attendis mon frisson de tous les jours, mais à une grande joie, il ne vint pas. A midi heure, après un meilleur repas, j'avalai trois pilules et, le soir, trois de plus. Le lendemain matin, après une nuit délicieuse, je me levai à sept heures, parfaitement bien et quoique encore très faible, je pus jouer de ma course; toute nourriture et toute boisson me semblaient agréables. Au bout de sept jours j'étais assez fort pour faire quatre milles; j'étais radicalement guéri. Il s'est écoulé dix ans depuis lors et je n'ai jamais eu un autre accès de fièvre en frisson.

"P. LAWRENCE,
AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NEW-YORK
"5 East 14th Street."

Enfin, le propriétaire déclare qu'il garantit de guérir tous les cas de fièvre en frisson. Il n'exige aucun paiement; le malade paiera ou ne paiera pas. On ne lui demande qu'un certificat de guérison.

Prix, Une Piastre la boîte.

On les trouve chez tous les Pharmaciens des Etats et des Territoires.

Le propriétaire les expédie par la poste en recevant le montant.

PHILIP LAWRENCE,
PROPRIÉTAIRE,
52 Bey Street, New-York.
16 juil—1 an—L L J

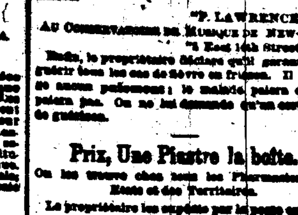

[illegible] DEPOTS ET MARCHANDS —DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,
Aux Nos 20 et 22 de la rue du Canal,
Succursale, au No 265 de la rue des Magasins,
Entrepôts, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de forgerons.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et en fer.
FOURNEAUX de cuisine et RÉCHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.

FABRICANTS DE
ARTICLES en ferblanc brillant et vernis à [illegible].
FOURNEAUX à cuisine, à chauffer, de Warren, pour coke et charbon.
FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti.
Demandez la liste des prix et les catalogues qu'on donnera une description des articles.
26 nov—1 an—van

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Grande vente sans réserve de [illegible] caisses de Bottes, Souliers et Brodequins, pour hommes, femmes et enfants.
Et 250 lots habillements fins, de saison.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co.—Alex. Levi, encanteur.—Le MARDI 29 courant, à 10 heures et demie A. M. à leurs salles de vente No 25 de la rue de Chartres, il sera vendu [illegible] caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un bel assortiment pour hommes, femmes et enfants, vendus d'après les factures. [illegible]

—et—

250 lots d'habillements fins, de saison, comprenant un assortiment général.
Conditions—à la vente.

Vente de Syndics, (Trustees)

Le grand et vaste stock de M. COGAN, consistant en un bel assortiment D'HABILLEMENTS pour hommes, jeunes gens et enfants;
De CHAPEAUX castor, pluche et laine,
De MALLES en cuir, pour messieurs et dames.

—Aussi—

Un magnifique assortiment de linge de dessous pour messieurs.

Qui seront vendus par ordre de J. Simon, syndic des créanciers.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur—Il sera vendu [illegible] 1 octobre 1874, à dix heures du matin, [illegible] No. 25 rue de Chartres, au premier étage,

Tout le stock de M. Cogan, consistant en habillements, chapeaux, malles et articles de toilette. Ce stock est le plus beau qui ait été offert en cette ville.

Il sera vendu sans aucune réserve.
Conditions—Comptant.
28 sept—2t, 1er et 3 oct.

PAR D. S. HUMPH[illegible]

No. 37,264. Deuxième Cour de District.
Succession de Anna Cartwal.

PAR D. E. MORPHY,—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, par ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, MERCREDI, 7 octobre le 4, à 12 heures, [illegible] bonded ware-house No 2 de la rue [illegible], entre les rues Conti et St. Louis.

[illegible] tabac de la Havane en [illegible].
Conditions—Comptant. [illegible]

PAR G. [illegible]

Meubles! Meubles!! Meubles!!!

Offerts en vente parceque le propriétaire ne tient plus maison.

Magnifiques meubles sofa de salon, beaux tapis de Bruxelles, meubles de salle à manger, bois de lit Victoria en noyer, bureaux, armoires, lavabos, [illegible], chaises, matelas à ressorts, etc., etc.; stores en toile cirée, corniches, miroirs; faïence, porcelaine et verrerie; fourneaux et ustensiles de cuisine.

Tout le contenu de la maison No [illegible] de la rue des Remparts.

Vente sans aucune réserve ou limite.

PAR G. DE FÉRIET & CO. — John H. Menoe, encanteur.—Bureau, No [illegible] de la rue Royale—MARDI, 29 septembre 1874, [illegible] heures du matin, au No 291 de la rue des Remparts, angle de la rue de l'Hôpital.—

Il sera vendu à l'enchère publique, sans aucune réserve ou limite—TOUT LE CONTENU DE LA SUSDITE RÉSIDENCE,—le propriétaire ne tenant plus maison.

Conditions—Comptant sur les lieux.

La maison sera ouverte au public, pour examiner, le jeudi, 23 septembre, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
24 sept—

Succession de Mme Henriette [illegible] Blanc.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, No 37,260.

PAR G. DE FÉRIET & CO.—John H. Menoe, encanteur.—Bureau, No [illegible] de la rue Royale.—SAMEDI, 10 octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 1er août 1874, la propriété ci-après décrite pour le compte de la dite succession:

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Casacalvo, Villeré, le Chemin du Bayou et de la rue des Ursulines, sur [illegible] pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain a [illegible] pieds à la face de la rue des Ursulines, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Avec les bâtisses et améliorations, consistant en une maison à étage, couverte en ardoises, bâtie sur le dit terrain, ayant au rez-de-chaussée deux chambres, un corridor et, au-dessus, deux chambres et un cabinet; une cuisine ayant quatre chambres, deux cuves, puits, hangar et lieux d'aisances.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John L. Lavaudie, notaire public.
29 sept—24,27—oct. 3, 9

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

AUGUSTE COUTURE,

9——Rue St-Louis——9

Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Houtman & Co, Double Ancre.
—Offre à vendre—
Cognac J. & F. Martell de 1858, 1862, [illegible], 1868, 1865 et S. O. P.
Vins Rouges de Lalos, de Vivier [illegible] vour.

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins.)
LAURENT LAGASSAGNE,
(AGENT.)

A vendre chez
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Chartres et Vieille-Levée,
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 3 rue [illegible],
25 oct—1an 27ps

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS —ET— Toute sorte de Produits de France, Aux Magasins Bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville.
17 juil 73—1 an

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour rétablir l'organisme de manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fortifiant et l'appétit et dégageant les voies digestives.

N. B. — Ce bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire [illegible] qu'on le soumette à l'analyse dans tous [illegible].

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de [illegible]

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment en main un assortiment de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, [illegible] leurs moulins.

E. F. LAVILLEBEUVRE,
[illegible]

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA, DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Montant des primes reçues durant l'année, finissant le 31 décembre 1873, savoir :

Sur risques de feu	[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques de rivière	[illegible]
Total des primes	[illegible]
Moins primes rendues	[illegible] 77
Primes acquises	[illegible]
Déduits—Pertes par le feu	[illegible]
Pertes sur mer	[illegible]
Pertes sur rivières	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Réductions (rebates)	[illegible]
Taxes	7,[illegible]
Loyer	2,[illegible]
Dépenses, et postes et pertes	[illegible]
Réservé pour primes non-terminées	[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant :

Capital en Stock-notes	[illegible]
Comptant	[illegible]
Comptes en voie de collection	[illegible]
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur garantie	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Stocks et Bons	[illegible]
Installation de bureaux et meubles	[illegible]
En mains d'agents en Europe, etc.	[illegible]
Moins incidentes, non payés et dividendes	[illegible]

Juste estimée tentatives des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans. }

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] jour [illegible] 1874.

R. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Terme d'un an pour servir en 1874):

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. F. Bonneval,
A. Turner,	C. Beuton,	E. J. Leeds,
A. M. Forstall,	R. Labarre,	T. L. Adams,
E. Huth,	J. Behrman,	M. [illegible],
A. Hirsch,	R. E. Bryant,	M. Hayne,
M. Kern,	W. B. Cooper,	O. [illegible],
E. Barr	E. Do Buys,	T. [illegible],
J. R. Cenas,	W. A. Bell,	[illegible],
A. Pool.		